

## AL HIFADH SICAV

### SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2021

#### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2021

##### Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 03 Avril 2020 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels de la société « AL HIFADH SICAV » et la vérification de la composition de l'actif net pour la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 30 Septembre 2021. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 13 442 115,787 TND, un actif net de 13 408 750,594 TND et un bénéfice net trimestriel de 96 493,432 TND.

À notre avis, à l'exception des incidences du point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers trimestriels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société « AL HIFADH SICAV » au 30 Septembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

##### Fondement de l'opinion avec réserve

L'état de rapprochement bancaire au 30 Septembre 2021 de la société « AL HIFADH SICAV » englobe des suspens bancaires de 800 000 DT relatifs à deux Billets de trésorerie échus et impayés détaillés comme suit :

- 550 000 DT : Billet de trésorerie de l'émetteur GIF échu le 11/05/2021 ;
- 250 000 DT : Billet de trésorerie de l'émetteur AMS échu le 31/05/2021.

Les difficultés financières importantes de ces deux sociétés indiquent un doute significatif sur la capacité de ces dernières à rembourser ces billets de trésorerie. Ce risque n'a pas été couvert par une provision au 30 septembre 2021.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui

s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Observations**

- La société « AL HIFADH SICAV » emploie 20,34 % de son actif en liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret N°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.
- La société « AL HIFADH SICAV » emploie 5,84 % de son actif net en titres OPCVM, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 5% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.
- La société « AL HIFADH SICAV » emploie 11,18 % de son actif en titres émis (Emprunt Obligataire Subordonné) par la « BH Bank », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.
- Nous attirons l'attention sur : la note 2.2.2 « Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « AL HIFADH SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ces points.

### **Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Tunis, le 25 octobre 2021

**Le Commissaire aux Comptes :  
Mahmoud ELLOUMI**

**BILAN**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>Actif</b>	<b>Note</b>	<b>30-sept.-21</b>	<b>30-sept.-20</b>	<b>31-déc.-20</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>7 591 993,202</b>	<b>3 885 056,604</b>	<b>3 866 086,181</b>
Obligations de sociétés		3 190 788,604	1 106 808,997	1 055 933,024
Emprunts d'Etat		3 615 519,098	2 453 566,607	2 480 975,157
Titres des Organismes de Placement Collectif		785 685,500	324 681,000	329 178,000
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.3</b>	<b>5 819 409,293</b>	<b>3 163 877,682</b>	<b>3 725 866,570</b>
Placements monétaires		3 085 486,218	1 444 932,800	2 232 091,339
Disponibilités		2 733 923,075	1 718 944,882	1 493 775,231
<b>Créances d'exploitation</b>	<b>3.5</b>	<b>30 713,292</b>	<b>7 210,991</b>	<b>7 810,991</b>
<b>Total Actif</b>		<b>13 442 115,787</b>	<b>7 056 145,277</b>	<b>7 599 763,742</b>
<b>Passif</b>				
<b>Opérateurs Crédeurs</b>	<b>3.6</b>	<b>18 232,355</b>	<b>12 369,872</b>	<b>12 820,727</b>
<b>Autres crédeurs divers</b>	<b>3.7</b>	<b>15 132,838</b>	<b>13 329,105</b>	<b>18 883,744</b>
<b>Total Passif</b>		<b>33 365,193</b>	<b>25 698,977</b>	<b>31 704,471</b>
<b>Actif net</b>		<b>13 408 750,594</b>	<b>7 030 446,300</b>	<b>7 568 059,271</b>
<b>Capital</b>	<b>3.8</b>	<b>12 978 460,188</b>	<b>6 747 558,475</b>	<b>7 149 733,169</b>
<b>Sommes distribuables</b>	<b>3.11</b>	<b>430 290,406</b>	<b>282 887,825</b>	<b>418 326,102</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		82,650	29,513	31,282
Sommes distribuables de la période		430 207,756	282 858,312	418 294,820
<b>Actif net</b>		<b>13 408 750,594</b>	<b>7 030 446,300</b>	<b>7 568 059,271</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>13 442 115,787</b>	<b>7 056 145,277</b>	<b>7 599 763,742</b>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Note	Période du 1er Juillet au 30 Septembre 2021	Période du 1er janvier au 30 Septembre 2021	Période du 1er Juillet au 30 Septembre 2020	Période du 1er janvier au 30 Septembre 2020	Période du 1er janvier au 31 décembre 2020	
<b>Revenus du portefeuille titres</b>	<b>3.2</b>	<b>83 356,589</b>	<b>194 781,394</b>	<b>50 783,732</b>	<b>155 225,834</b>	<b>213 167,804</b>
Dividendes		-	-	-	-	-
Revenus des obligations		50 206,047	96 841,980	17 850,104	57 105,936	82 114,316
Revenus des emprunts d'Etat		33 150,542	97 939,414	32 933,628	98 119,898	131 053,488
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>3.4</b>	<b>39 830,572</b>	<b>133 783,710</b>	<b>45 009,384</b>	<b>162 133,952</b>	<b>239 529,454</b>
Revenus des billets de trésorerie		9 906,614	59 617,771	29 632,482	121 468,321	182 647,835
Revenus des certificats de dépôt		13 360,365	30 032,622	8 080,746	13 265,909	19 610,080
Revenus des comptes à vue		16 442,258	43 870,982	7 296,156	27 399,722	37 271,539
Revenus des prises en pensions		121,335	262,335	0,000	0,000	0,000
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>12 3187,161</b>	<b>328 565,104</b>	<b>95 793,116</b>	<b>317 359,786</b>	<b>452 697,258</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>3.9</b>	<b>(18 232,353)</b>	<b>(43 931,040)</b>	<b>(12 369,869)</b>	<b>(34 867,819)</b>	<b>(47 688,545)</b>
<b>Revenus nets des placements</b>		<b>104 954,808</b>	<b>284 634,064</b>	<b>83 423,247</b>	<b>282 491,967</b>	<b>405 008,713</b>
<b>Autres charges</b>	<b>3.10</b>	<b>(7 511,950)</b>	<b>(21 846,358)</b>	<b>(6 609,320)</b>	<b>(19 997,567)</b>	<b>(27 536,056)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>97 442,858</b>	<b>262 787,706</b>	<b>76 813,927</b>	<b>262 494,400</b>	<b>377 472,657</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		167 475,189	167 420,050	13 919,106	20 363,912	40 822,163
<b>Sommes distribuables de la période</b>		<b>264 918,047</b>	<b>430 207,756</b>	<b>90 733,033</b>	<b>282 858,312</b>	<b>418 294,820</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		(167 475,189)	(167 420,050)	(13 919,106)	(20 363,912)	(40 822,163)
<b>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</b>		153,594	(15 785,647)	(1 224,516)	(12 154,623)	(13 174,719)
<b>Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres</b>		38,390	13 867,990	38,390	82,390	82,390
<b>Frais de négociation de titres</b>		(1 141,410)	(1 141,410)	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat de la période</b>		<b>96 493,432</b>	<b>259 728,639</b>	<b>75 627,801</b>	<b>250 422,167</b>	<b>364 380,328</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 1er juillet au 30 septembre 2021	Période du 1er janvier au 30 septembre 2021	Période du 1er juillet au 30 septembre 2020	Période du 1er janvier au 30 septembre 2020	Période du 1er janvier au 31 décembre 2020
<b>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>	<b>96 493,432</b>	<b>259 728,639</b>	<b>75 627,801</b>	<b>250 422,167</b>	<b>364 380,328</b>
Résultat d'exploitation	97 442,858	262 787,706	76 813,927	262 494,400	377 472,657
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	153,594	(15 785,647)	(1 224,516)	(12 154,623)	(13 174,719)
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession des titres	38,390	13 867,990	38,390	82,390	82,390
Frais de négociation de titres	( 1 141,41)	(1 141,410)	0,000	0,000	0,000
<b>Distributions de dividendes</b>	<b>0,000</b>	<b>(418 290,420)</b>	<b>0,000</b>	<b>(338 670,865)</b>	<b>(338 670,865)</b>
<b>Transaction sur capital</b>	<b>6 163 695,623</b>	<b>5 999 253,104</b>	<b>466 231,748</b>	<b>653 155,286</b>	<b>1 076 810,096</b>
<b>Souscription</b>	<b>13 069 660,599</b>	<b>16 083 563,555</b>	<b>1 831 120,176</b>	<b>7 746 080,629</b>	<b>9 273 317,928</b>
Capital	12 908 100,000	15 925 200,000	1 796 300,000	7 677 900,000	9 157 600,000
Régularisation des sommes non distribuables	(212 937,448)	(261 672,850)	(28 226,078)	(117 008,713)	(140 514,418)
Régularisation des sommes distribuables	374 498,047	420 036,405	63 046,254	185 189,342	256 232,346
<b>Rachat</b>	<b>6 905 964,976</b>	<b>10 084 310,451</b>	<b>1 364 888,428</b>	<b>7 092 925,343</b>	<b>8 196 507,832</b>
Capital	6 811 300,000	9 995 500,000	1 336 800,000	7 035 000,000	8 105 000,000
Régularisation des sommes non distribuables	(112 319,692)	(163 758,936)	(21 036,742)	(106 897,082)	(123 897,577)
Régularisation des sommes distribuables	206 984,668	252 569,387	49 125,170	164 822,425	215 405,409
<b>Variation de l'actif net</b>	<b>6 260 189,055</b>	<b>5 840 691,323</b>	<b>541 859,549</b>	<b>564 906,588</b>	<b>1 102 519,559</b>
<b>Actif net</b>					
En début de période	7 148 561,54	7 568 059,271	6 488 586,751	6 465 539,712	6 465 539,712
En fin de période	13 408 750,594	13 408 750,594	7 030 446,300	7 030 446,300	7 568 059,271
<b>Nombre d'actions</b>					
En début de période	70 985	72 656	63 964	62 130	62 130
En fin de période	131 953	131 953	68 559	68 559	72 656
<b>Valeur liquidative</b>	<b>101,617</b>	<b>101,608</b>	<b>102,546</b>	<b>102,546</b>	<b>104,163</b>
<b>Taux de rendement de la période</b>	<b>0,905%</b>	<b>3,082%</b>	<b>1,089%</b>	<b>3,779%</b>	<b>5,331%</b>

**Notes aux états financiers trimestriels**  
**Arrêtés au 30 Septembre 2021**

**1. Présentation de la société :**

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable de distribution de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

**2. Référentiel et principes comptables appliqués :**

Les états financiers intermédiaires d'AL HIFADH-SICAV arrêtés au 30 septembre 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :**

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 30/09/2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**2.2. Principes comptables appliqués :**

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

### **2.2.2. Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées.**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 30 Septembre 2021 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La société « AL HIFADH SICAV » détient une ligne de BTA « 7.2% Février 2027 », valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souverains.

### **2.2.3 Évaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.



#### **2.2.4 Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **2.2.5 Opérations de pensions livrées :**

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ». Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

### 3. Les éléments du bilan et de l'état de résultat

#### 3.1 Portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30 Septembre 2021	% actif
<b><u>Titres OPCVM</u></b>	<b>6350</b>	<b>785 685,500</b>	<b>785 685,500</b>	<b>5,845%</b>
FCP WAFA CAPITALISATION	6350	785 685,500	785 685,500	5,845%
<b><u>Obligations de sociétés admises à la cote</u></b>		<b>3 114 630,350</b>	<b>3 190 788,604</b>	<b>23,737%</b>
AMEN BANK SUB 2020-03	5000	500 000,000	523 796,125	3,897%
ATL 2019-1	6000	480 000,000	516 469,830	3,842%
BH 2009-B	4000	122 800,000	126 707,200	0,943%
BTE 2010-B	6000	270 000,000	270 484,800	2,012%
BTE 2019-1	1000	100 000,000	106 628,800	0,793%
UIB 2009/1 (20 ANS)	2801	111 830,350	112 892,490	0,840%
UIB SUB 2015	1500	30 000,000	30 518,400	0,227%
BH SUB 2021-2 C	15000	1 500 000,000	1 503 290,959	11,183%
<b><u>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</u></b>		<b>3 538 685,091</b>	<b>3 615 519,098</b>	<b>26,897%</b>
<b>Obligations de l'Etat</b>		<b>701 686,157</b>	<b>708 732,165</b>	<b>5,272%</b>
EMPRUNT ETAT 2014 C/6,35%	46	1 686,157	1 711,365	0,013%
EMPRUNT NATIONAL 2021 CAT B (8,8%)	2000	200 000,000	203 548,800	1,514%
EMPRUNT NATIONAL 2021 CAT B T2 (8,8%)	5000	500 000,000	503 472,000	3,745%
<b><u>Bons du trésor assimilables</u></b>		<b>2 836 998,934</b>	<b>2 906 786,933</b>	<b>21,625%</b>
BTA 7.2% FEVRIER 2027	500	459 773,529	478 079,282	3,557%
BTA 6.9 9 MAI 2022	34	34 093,986	34 834,424	0,259%
BTA 6.9 9 MAI 2022 (15 ANS)	2330	2 343 131,419	2 393 873,227	17,809%
<b>TOTAL</b>		<b>7 439 000,941</b>	<b>7 591 993,202</b>	<b>56,479%</b>

### 3.2 Les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 194 781,394 DT pour la période du 01/01 au 30/09/2021 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 1er Juillet au 30 Septembre 2021	Période du 1er janvier au 30 Juillet 2021	Période du 1er Juillet au 30 Septembre 2020	Période du 1er janvier au 30 Septembre 2020	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2020
<b>Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>	<b>83 356 ,589</b>	<b>194 781,394</b>	<b>50 783,732</b>	<b>155 225,834</b>	<b>213 167,804</b>
<u>Revenus des obligations de sociétés</u>	<u>50 206 ,047</u>	<u>96 841,980</u>	<u>17 850,104</u>	<u>57 105,936</u>	<u>82 114,316</u>
- intérêts	50 206 ,047	96 841,980	17 850,104	57 105,936	82 114,316
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<u>Revenus des Emprunts d'Etat</u>	<u>33 150,542</u>	<u>97 939,414</u>	<u>32 933,628</u>	<u>98 119,898</u>	<u>131 053,488</u>
- intérêts	33 150,542	97 939,414	32 933,628	98 119,898	131 053,488
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>83 356 ,589</b>	<b>194 781,394</b>	<b>50 783,732</b>	<b>155 225,834</b>	<b>213 167,804</b>

### 3.3 Les placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2021 à 5 819 409,293 TND se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
<b>Placements monétaires</b>		<b>3 077 049,889</b>	<b>3 085 486,218</b>	<b>22,954%</b>
<b>Émetteur Electrostar</b>				
Billets de trésorerie	<b>3</b>	<b>779 428,732</b>	<b>784 708,351</b>	<b>5,838%</b>
ELECTROSTAR 120J 07/06/2021 (11%)	1	97 170,418	99 902,341	0,743%
ELECTROSTAR 90J 27/08/2021 (11%)	1	293 576,642	296 033,328	2,202%
ELECTROSTAR 120J 30/09/2021 (11%)	1	388 681,672	388 772,682	2,892%
<b>Émetteur TSB</b>				
Certificat de dépôt	<b>1</b>	<b>996 786,295</b>	<b>999 680,670</b>	<b>7,437%</b>
CD TSB 10J 21/06/2021 (7,26%)	1	996 786,295	999 680,670	7,437%
<b>Créances sur opérations de pensions livrées</b>		<b>1 300 834,862</b>	<b>1 301 097,197</b>	<b>9,679%</b>
Pension livrée BIAT au 30/09/2021 à 7,26% pour 28 jours : 1257 BTA 6% février 2022		1 300 834,862	1 301 097,197	9,679%
<b>Disponibilités</b>		<b>2 733 923,075</b>	<b>2 733 923,075</b>	<b>20,338%</b>
Dépôts à vue		2 733 923,075	2 733 923,075	20,338%
Sommes à l'encaissement		0,000	0,000	0,000%
Sommes à régler		0,000	0,000	0,000%
<b>TOTAL</b>		<b>5 810 972,964</b>	<b>5 819 409,293</b>	<b>43,292%</b>

### **3.4. Les revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2021 au 30/09/2021 à 133 783 ,710 TND et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er Juillet au 30 septembre 2021	Période du 1er janvier au 30 septembre 2021	Période du 1er Juillet au 30 septembre 2020	Période du 1er janvier au 30 septembre 2021	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2020
Intérêts des bons de trésor	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Intérêts des billets de trésorerie	9 906,614	59 617,771	29 632,482	121 468,321	182 647,835
Intérêts des certificats de dépôt	13 360,365	30 032,622	8 080,746	13 265,909	19 610,080
Intérêts des comptes courants	16 442,258	43 870,982	7 296,156	27 399,722	37 271,539
Revenus des prises en pensions	121,335	262,335	0,000	0,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>39 830,572</b>	<b>133 783,710</b>	<b>45 009,384</b>	<b>162 133,952</b>	<b>239 529,454</b>

### **3.5. Les créances d'exploitation :**

Les créances d'exploitation s'élèvent à 30 713,292 TND au 30/09/2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 30/09/2021	Montant au 30/09/2020	Montant au 31/12/2020
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	15 213,292	10,991	10,991
Agios créditeurs à recevoir	15 500,000	7 200,000	7 800,000
<b>TOTAL</b>	<b>30 713,292</b>	<b>7 210,991</b>	<b>7 810,991</b>

### **3.6. Les opérateurs Créditeurs :**

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2021 à 18 232,355 TND et représente le montant de la rémunération due au gestionnaire, dépositaire et aux distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 30/09/2021	Montant au 30/09/2020	Montant au 31/12/2020
Rémunération Distributeurs	6 511,556	4 417,814	4 578,830
Rémunération Gestionnaire	7 813,866	5 301,371	5 494,595
Rémunération Dépositaire	3 906,933	2 650,687	2 747,302
<b>TOTAL</b>	<b>18 232,355</b>	<b>12 369,872</b>	<b>12 20,727</b>

### **3.7. Autres Créditeurs Diverss :**

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2021 à 15 132,838 TND et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et les autres impôts et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 30/09/2021	Montant au 30/09/2020	Montant au 31/12/2020
Redevance CMF	1 178,542	579,943	612,565
Provision jeton de présence	8 975,421	7 825,034	12 000,000
Honoraires commissaire aux comptes	4 861,584	4 866,240	6 130,160
TCL	117,291	57,888	141,019
Impôt à payer	0,000	0,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>15 132,838</b>	<b>13 329,105</b>	<b>18 83,744</b>

### 3.8. Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période du 01/01/2021 au 30/09/2021 se détaillent ainsi :

<b>Capital au 01/01/2020</b>	
Montant (en nominal)	7 265 600,000
Nombre de titres	72 656
Nombre d'actionnaires	220
<b>Souscriptions réalisées (en nominal)</b>	
Montant	15 925 200,000
Nombre de titres émis	159 252
<b>Rachats effectués (en nominal)</b>	
Montant	9 995 500,000
Nombre de titres rachetés	99 955
<b>Capital au 30/09/2021</b>	
Montant (en nominal)	13 195 300,000
Sommes non distribuables	-216 839,812
Montant du capital au 30/09/2021	12 978 460,188
<b>Nombre de titres</b>	
Nombre d'actionnaires	283

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et des plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 30/09/2021

:

Désignation	Montant au 30/09/2021	Montant au 30/09/2020	Montant au 31/12/2020
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres OPCVM	406,350	4 299,000	8 796,000
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur obligations et valeurs assimilées	-16 191,997	-16 453,623	-21 970,719
Plus (ou moins) values réalisées sur cession titres OPCVM	13 785,600	0,000	0,000
Plus (ou moins) values réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	82,390	82,390	82,390
Frais négociation de titres	-1 141,410	0,000	0,000
<b>RESULTATS NON DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE</b>	<b>-3 059,067</b>	<b>-12 072,233</b>	<b>-13 092,329</b>
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-115 866,831	-86 157,661	-86 157,661
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-261 672,850	-117 008,713	-140 514,418
Régularisations sommes non distribuables rachats	163 758,936	106 897,082	123 897,577
<b>TOTAL SOMMES NON DISTRIBUTABLES</b>	<b>-216 839,812</b>	<b>-108 341,525</b>	<b>-115 866,831</b>

### 3.9. Les charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2021 au 30/09/2021 à 43 931,040 TND et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er juillet au 30 Septembre 2021	Période du 1er janvier au 30 Septembre 2021	Période du 1er juillet au 30 septembre 2020	Période du 1er janvier au 30 septembre 2020	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2020
Rémunération Distributeurs (TSB et TSI)	3 906,933	13 085,032	4 417,811	12 452,793	17 031,622
Rémunération gestionnaire (TSI)	7 813,866	18 827,585	5 301,371	14 943,345	20 437,940
Rémunération dépositaire (TSB)	6 511,554	12 018,423	2 650,687	7 471,681	10 218,983
<b>TOTAL</b>	<b>18 232,353</b>	<b>43 931,040</b>	<b>12 369,869</b>	<b>34 867,819</b>	<b>47 688,545</b>

### 3.10. Les autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2021 au 30/09/2021 à 21 846,358 TND et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er juillet au 30 septembre 2021	Période du 1er janvier au 30 septembre 2021	Période du 1er juillet au 30 septembre 2020	Période du 1er janvier au 30 septembre 2020	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2020
Rémunération commissaire aux comptes	1 638,336	5 741,678	1 633,920	5 199,873	6 463,793
Redevance CMF	2 604,559	6 275,712	1 767,081	4 980,994	6 812,481
Jetons de présence	3 024,684	8 975,421	3 016,404	8 983,638	13 158,604
Contribution conjoncturelle	0,000	200,000	0,000	200,000	200,000
Autres impôts	244,371	653,547	191,915	633,062	901,178
<b>TOTAL</b>	<b>7 511,950</b>	<b>21 846,358</b>	<b>6 609,320</b>	<b>19 997,567</b>	<b>27 536,056</b>

### 3.11. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de la période augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 30/09/2021 :

Désignation	Résultats distribuables	Régularisations Souscriptions	Régularisations Rachats	Sommes distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	35,682	91,105	-44,137	82,650
Exercice n	262 787,706	419 945,300	-252 525,250	430 207,756
<b>Sommes Distribuables</b>				<b>430 290,406</b>

#### **4. Autres informations :**

##### **4.1- Engagement hors bilan**

A la date du 30 SEPTEMBRE 2021, AL HIFADH-SICAV n'a pas d'engagement hors bilan.

##### **4.2- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Investissement " TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSB (Ex STUSID BANK) assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des actions d'AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.